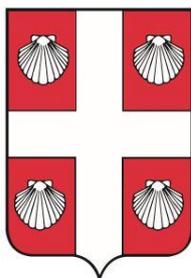


DEPARTEMENT du

JURA

MAIRIE

D'EVANS



39700

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14/07/2020

Convocation du 04/07/2020

Présents : François GRESET, Emmanuel BARBERET, Serge CORNOUEIL, Sylvie DENOUVEAUX, André BONNET, Raphaël BOURDENET, Noëlle BRADMETZ, Dominique DELIOT, Alain DELITOT, Guy-Serge DOUDY, Aïcha HENRY, Jacky HUDRY, Pascal MOUGIN, Thierry QUANTIN, Aurore ROUX.

Secrétaire de séance : Serge CORNOUEIL

Monsieur le Maire propose que la réunion se tienne à huis clos – modalité votée à l'unanimité compte tenu du contexte sanitaire.

I – Compte administratif 2019 :

	Dépenses :	Recettes :
FONCTIONNEMENT :	246.449,98 €	292 875.36 €
Excédent reporté		86 929.05 €
		379 804.41 €
Résultat de fonctionnement 2019		133 354.43 €
INVESTISSEMENT	77 972.87 €	131 001.13 €

Déficit reporté	94 644.34 €	
	172 617.21 €	
Résultat d'Investissement	41 616.08 €	
EXCEDENT GLOBAL 2019		91 738.35 €

Voté à l'unanimité.

II Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 établi par Mme BONNAMOUR, Trésorière.

Voté à l'unanimité.

III – Budget Primitif 2020

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 351.645,35 € Recettes : 351.645,35 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 191.715,43 € Recettes 191.715, 43 €

Voté à l'unanimité.

IV – Vote des deux taxes communales :

Taxe foncière : 10%

Taxe foncière sur le foncier non bâti : 13,55 %

Taux votés à l'unanimité – (taux inchangés par rapport à 2019).

V – Nominations du Délégué CNAS

Déléguée pour les employés communaux : Béatrice JUNIER

Délégué pour les élus du conseil municipal : Raphaël BOURDENET

Votées à l'unanimité.

VI – Nomination du Délégué SIVU (Foyer logement Dampierre)

Déléguée : Sylvie DENOUEAUX

Votée à l'unanimité.

VII – Commissions ouvertes à la population :

Les habitants suivants se sont positionnés sur les commissions suivantes :

Commission Forêt : Jérôme Ducrot, Philippe Gaudron, Paul Faivre, Georges Rehn, Michel Bourdenet, Charles Martin

Commission Jeunesse, animation, culture, associations : Marie Delitot.

CCAS : Marie Delitot, Annick Greset, Marie-Christine Wetzel, Edwige Bonnet, Catherine Quantin et Eric Quantin.

VIII – Questions diverses

- **Affouage** : 220 stères restent à distribuer ; il est décidé de fixer le prix du stère à 20 € - tarif voté à l'unanimité. Les demandes dépassant l'offre nous équilibrerons par un pourcentage des besoins de chacun.
- **Animaux errants** : il est indiqué que la commune a obligation de prévoir l'accueil d'animal errant au sein d'une fourrière ; a minima une convention avec la SPA peut être mise en œuvre.
- **Convocation aux jurés d'assise** : un tirage au sort a eu lieu le 16 juin au chef-lieu de canton de Mont-Sous-Vaudrey.
- A la demande de l'employé communal, l'achat d'une pompe à petit débit est prévu afin de pouvoir prélever de l'eau de la fontaine pour l'arrosage ; Par ailleurs, il est signalé une fuite sur le dernier bac de la Fontaine (problème d'étanchéité au fond de la fontaine – pierres poreuses). Par ailleurs, il sera prévu l'achat de quelques plantes aquatiques. Voté à l'unanimité.
- **Frigo de la salle polyvalente/cantine** : des devis ont été demandés et sont examinés lors du conseil ; l'achat d'une armoire sur roues de 1400 litres est proposé – Achat voté à l'unanimité.
- **Locations de la salle polyvalente** : certains administrés souhaitent réserver la salle polyvalente dans les mois qui viennent. Les modalités liées au COVID imposent des contraintes qui ne permettent pas d'envisager des locations jusqu'à nouvel ordre (notamment cet été et à l'automne). Décision votée à l'unanimité.
- **Pendant la période estivale**, notre employé communal est autorisé à commencer le travail plus tôt pour éviter les grandes chaleurs. Merci de votre compréhension pour la gêne passagère occasionnée par l'emploi de matériel de débroussaillage et autres.

- **Réponse à une lettre anonyme** : Devant ce geste incivique, Le Maire se doit de rappeler quelques règles fondamentales de notre démocratie.

Les représentants élus de la commune sont entre autres là pour respecter et faire respecter la loi, sans distinction aucune.

Ils sont à l'écoute des administrés et répondent à toutes les questions relatives à la vie de notre village.

Notre bureau est ouvert aux heures de permanence. Chacun peut s'y rendre en toute sérénité, sans contrainte, ni inquiétude d'avoir pris ses responsabilités de citoyen.

- **Rappel : arrêté sur le bruit et les nuisances**. En cas de gêne occasionnée, sur les conseils de la gendarmerie, appelez directement le : **03.84.71.30.42** (Gendarmerie d'Orchamps). La commune n'est pas habilitée à intervenir sur des problèmes de voisinage d'ordre privé.
- **Rappel : interdiction de jeter ses déchets verts** dans les fossés à proximité de vos habitations. Merci de les déposer à la déchetterie de Dampierre ou dans votre composteur. Le port du masque est OBLIGATOIRE à la déchetterie.
- **Il est décidé le rebouchage** de nids de poule rue de la Vierge. Voté à l'unanimité.
- **Pour des questions de sécurité**, l'employé communal a la possibilité d'intervenir sur les végétaux privés débordant sur la voie publique . A ce sujet, nous vous rappelons que chacun se doit d'entretenir ses haies donnant sur les rues et routes de la commune.

DERNIER RAPPEL. IMPORTANT : PLUI.

Maintenant que le nouveau conseil communautaire est en place, le PLUI sera prochainement réétudié.

Actuellement, notre carte communale fait toujours foi.

Nous demandons à tous les propriétaires fonciers, dont les parcelles se trouvent dans les zones constructibles, de bien vouloir se manifester très rapidement s'ils veulent avoir le maximum de chance de conserver leur possibilité de construire.

De deux manières :

- Soit par une demande de CUB. (certificat d'urbanisme opérationnel) ,valable 2 ans.
- Soit par une demande de permis de construire, valable 3 ans.

Ainsi, nous espérons que ces démarches pourront peser sur les futures décisions dans le projet du PLUI.

LE MAIRE
F. GRESET